



SGEN-CFDT RÉUNION

Compte rendu de la visioconférence avec la cellule de crise – 16-04-2020

Présents :

- Rectorat : SG, M.Fonderflick ; DRH M. Sempere ; Dir.cab, Me Boyer Roche ; IENA M. Eugène
- Les organisations syndicales représentatives

1- Reprise des cours progressive à partir du 14 mai :

Peut-on avoir des clarifications sur la procédure de reprise du 14 mai évoquée par M. le recteur ce mardi 14 avril à 12h00 et M. le SG à 19h sur antenne réunion ? (Sécurité des personnels, des élèves, organisation générale...)

Les partenaires sociaux seront-ils associés à la réflexion ? Si oui comment ?

- **Conditions de reprise et définition :**

Le SG donne les éléments de réflexion syndicale. Les organisations syndicales seront concertées. Au niveau national c'est en cours.

« Reprise », ce n'est pas une réouverture de tous les établissements et pour tous les élèves.

La sécurité des personnels et des élèves prime. Il faut des solutions pour la garantir. Il faut viser les élèves en « fractures numérique », les décrocheurs en priorité, puis la voie pro et les plus petits pour lesquels l'enseignement à distance est trop problématique pour les parents.

Si reprise, il y a, ce ne sera que pas à pas, après de multiples précautions. La sécurité sanitaire est prioritaire. Une concertation sur la qualité du nettoyage sera faite. Le ministre se donne deux semaines pour donner à l'académie les lignes et accords politiques en matière d'organisation.

- **Organisation sur le terrain : les pistes à l'étude ?**

- Effectifs réduits, Rotation des emplois du temps, réduction de charge horaire et organisation pédagogique différente... .

- Pour les classes à examens, il y a le cadre national.

- **Concertation des Organisations Syndicales :**

Le SG reconnaît que l'opposition et les inquiétudes des syndicats sont normales du fait de l'absence de cadre national. La sécurité des gestes barrières, les protocoles...ne sont pas encore déterminés. Il faudra répondre progressivement à l'ensemble des questions sans enfreindre les règles du ministère de la santé. Il espère travailler avec les OS via leurs propositions et leurs remontées.

- **Obligation de retour en classe pour les élèves :**

Pour l'heure, il n'y a pas de retours obligatoires pour les élèves. Ce seront les familles qui verront. Le ministère axe sur une reprise de tous mais avec une priorité pour les plus fragiles. Mais des étapes seront mises en place.

- **PARS :**

Une prime de repas sera versée aux familles car il n'y aura pas de cantine. C'est directement la CAF qui s'en occupe.

- **Solution de repli et préparation de la rentrée d'aout :**

Une réflexion sur la rentrée d'aout est en cours. Il faut une solution de repli au cas où la situation ne permettrait pas un retour à la normale.

2- Continuité pédagogique :

- **Plateforme d'envois papiers : Maileva :**

Comment sera mise en place concrètement la publication papier dans le 1er et 2nd degré ? A la base c'était la Poste qui devait fournir ce service. Mais cela ne fonctionne pas dans les outre-mers. Une autre plateforme sera mise en place : Maileva.

Un coordonnateur sera désigné par école et établissement avec les coordonnées des élèves ayant besoin d'envois papiers. Des plis seront envoyés, 4 ou 6 pages max. Il faut que ce soit efficient. Les IA-IPR travailleront avec les équipes pour rationaliser les envois et les outils. Les directeurs d'école seront les coordonnateurs pour les écoles. 4000 élèves dans le 2nd et 6000 dans le 1^{er} degré soit 10000 élèves qui devraient bénéficier de ce service.

Dans le 2nd degré, nous avons appris que ce seront les professeurs documentalistes qui devront gérer les envois ? Est-ce vrai ? Est-ce une obligation ?

Le SG a demandé aux chefs, aux représentants des PERDIR, à l'IA-IPR et aux animateurs de bassin de trouver des coordonnateurs de la plateforme (1 par EPLE). La réponse majoritaire à la demande a été de confier la tâche aux professeurs documentalistes. Le rectorat ne l'a pas imposé. Les chefs ont majoritairement désigné, dans cette situation d'organisation pédagogique exceptionnelle, leur professeur documentaliste.

- **Pratique de remise de matériel :**

C'est le département qui est propriétaire des tablettes pour les collèges. C'est un accord entre le département et l'académie pour remettre aux élèves n'ayant pas de moyen de travailler numériquement (Essentiellement les boursiers). La distribution a été organisée par les mairies et/ou les EPLE.

Le rectorat possède aussi un stock limité de matériel. Ces tablettes seront programmées en conformité à la RGPD et prêtées aux collèges n'ayant pas de tablettes. Il faut cibler les élèves en ayant besoin. Les modalités de prêt seront transmises aux familles concernées.

- **Nombre de personnels contaminés ? pas de réponse**

- **Risques Psycho-Sociaux :**

Flicage des enseignants notamment dans le 1^{er} degré :

« Appeler deux fois les familles ; faire cours par téléphone aux plus fragiles ; faire des signalements cripen ; surveiller ou faire surveiller les blogs ou les mails par les directeurs conseillers ou IEN ; faire état du travail aux directeurs ou aux IEN, les enquêtes régulières »

=> Où est la bienveillance ? Où est la confiance dans les enseignants ?

Le SG précise que la priorité est à l'enseignement à distance. Les chefs d'EPLE ont limité le travail et laissé les équipes s'organiser. Dans le 1^{er} degré, les IEN ont fait descendre sans filtrer les informations et ont organisé le travail à distance.

En LP, une alerte est donnée sur certaines disciplines avec des IPR disciplinaires qui imposent des bilans toutes les semaines et vérifient le travail sur les ENT. Il y a une pression énorme sur les collègues pour voir s'ils travaillent.

Le SG fera un rappel aux IEN et IA-IPR sur la nécessité d'accompagner de soutenir, de former les équipes sur les outils et la continuité pédagogique et non de « fliquer » pour voir s'ils ont bien travaillé.

- **Élèves en situation de handicap :**

L'enseignement à distance est difficile. Les padlet ont été utilisés. Mais la RGPD ne le permet pas. L'académie travaille sur d'autres outils qui permettent de gérer les données. Les AESH seront sollicités, sous réserve de volontariat ; ils pourront faire le lien et accompagner à distance les élèves. Juridiquement, il y a un souci concernant les différents types de contrats AESH. On attend la réponse.

- **Droit à la déconnexion / Vacances de mai :**

Le SG insiste sur la rupture et le repos des vacances de mai qui permettront de faire une coupure pour tous et de se déconnecter.

- **RGDP :**

Le SG rappelle que la loi c'est la loi. Devant un juge, aucune défense possible en cas de soucis. Même si l'efficacité est urgente, la cadre est la loi. Il faudra l'accepter. Même si l'idée et les outils proposés par les grandes entreprises sont efficaces, les risques pris par les agents sont bien présents et la défense sera impossible.

La secrétaire du CHSCTA relate que des utilisateurs de ZOOM ont eu une récupération des données et subit des piratages ou spams à grande échelle.

Il faut que les utilisateurs soient vigilants sur ces outils pratiques et fonctionnels mais n'offrant aucune sécurité des données (réseaux sociaux, padlet...).

Exemple d'outils : ZOOM pour les visio (revente des données aux géants informatiques).

3- ASA :

- Les réponses ont-elles été faites aux demandeurs ? Normalement oui.

-Certains collègues n'ont toujours pas de réponse. Quelques chefs ou IEN refuseraient l'ASA aux agents alors que c'est le rectorat qui l'accorde. Où en est le cadrage demandé par les OS ? Le DRH fait partir une demande auprès des chefs. Pour le 14 mai, on attend le cadrage national.

Le SG précise que la fragilité du personnel est prioritaire (pathologies...). Pour les enseignants ayant des enfants sans aucune possibilité de garde, on peut avoir l'ASA.

4-Les concours et examens :

A-t-on du nouveau sur les concours ? Qu'en est-il du maintien de l'oral du bac en 1^{ère} ?

L'organisation sera faite comme pour le CRPE. Mais pour l'heure aucune réponse, c'est en cours de réflexion.

- **Les concours :**

Les concours externes commencés sont maintenus.

Les concours externes à venir pourraient se tenir juste avec des écrits d'admission mais cela n'est pas encore certain. Ce ne sont que des annonces. Le SG attend le Vademecum pour donner des réponses fiables.

Pour les écrits du CRPE avec 2500 candidats inscrits, le dispositif devra être revu avec un protocole sanitaire à mettre en place. C'est une directive nationale qui devrait apporter le cadre de passation.

- **Les examens :**

Pour les examens, une cellule anticipation avec les IA-IPR, pour travailler sur les moyens d'obtention des diplômes et examens a été mise en place. Les chefs d'établissement y sont associés. Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre sera déterminant. Les syndicats des PERDIR y sont associés. Le jury d'examen se basera sur ces derniers conseils bilans pour l'attribution ou non des examens. D'où l'importance d'un conseil de classe de 3^{ème} trimestre qui soit le plus précis possible.

Les notes pendant le confinement ne comptent pas. Par contre pour les classes, hors examens, une réflexion est en cours.

5- Mouvements :

- **Vœux**

La formulation des vœux peut-elle se faire par mail en cas de problème technique ? Ce sera une gestion par cas. Il faut privilégier le mail. Les services travaillent en mode dégradé. Il n'y a pas assez d'agents pour gérer tous les appels.

- **Contractuels**

Ouverture de LILMAC du 27 avril au 11 mai

6- La carte scolaire

Un CAEN sera programmé très prochainement pour la carte scolaire.

7- Stagiaires :

- **Signalement du CHSCTA :**

Des problèmes de gestion dans la titularisation avec une évaluation qui serait depuis la rentrée jusqu'au début du confinement. Des IPR demandent des copies d'écran de cahiers de textes (alors qu'en temps normal cela ne se fait pas). Les IPR demandent un compte-rendu du nombre de connexions, des appels, du nombre de personnes en cours...

- **Où en est le protocole de titularisation ?**

Réponse de l'IENA : Des réponses seront apportées très prochainement.

8- La cellule d'écoute :

La cellule a des difficultés pour gérer l'ensemble des appels de tous les agents. Elle se poursuivra après la reprise. C'est une cellule sociale en direction des collègues. Les assistants sociaux font le max pour apporter leur aide.

9- Administratifs :

- Télétravail : Ne concerne que les agents ayant signé la convention, avec un cadre juridique bien établi
- Travail à distance : Pour tous les autres agents, c'est du travail à distance dû à la crise sanitaire. Le cadre est en cours d'élaboration. Les ASA sont aussi possibles.
- Les RTT ne sont pas pris dans le cadre des ASA
- Entretien pro pour les IATOSS : procédure décalée dans le temps

10- Indemnités pour les personnels volontaires ou mobilisés dans les services :

En cours de cadrage par le ministère de la fonction publique puis par le ministère de l'éducation nationale. Les personnels contractuels, AED et AESH ne sont pas concernés mais une réflexion est en cours pour trouver une modalité pour qu'ils puissent la percevoir.

Compte rendu du Sgen-CFDT de la Réunion